

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 10 mars 2026

**Le dix mars deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le cinq mars deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.**

**Nombre de membres**

en exercice : 15  
présents : 10  
votants : 11  
absents 5

**Présents :** M BAZILLE, M DEMAZEL, MME EPRON, M GOBÉ, MME GOUIN, M LÉON, MME MY, M NOURY, MME PENLOUP

**Absents excusés :** MME LANCIEN ; MME MARY, M DREUX

**Absents qui ont donné pouvoir :** MME HAVARD à MME EPRON Paméla  
M PLANNELLES-GARCIA à M NOURY Fabien

**Secrétaire de séance :** M DEMAZEL Serge

**N°2026012 - Objet :** Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 (CFU) Budget principal commune

En mai 2024, la commune s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.161.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget principal, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner madame GOUIN Cécile en sa qualité d'adjointe.

Après présentation du CFU 2025, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 2 046 259.90 € en recettes et 2 203 686.39 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 1 529 051.00 € en recettes, 1 310 722.39€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de +218 328.61 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 517 208.90€ et les dépenses à 892 964.00€, soit un résultat déficitaire de la section de – 375 755.10€.

Section	Mandat émis (en €)	Titres émis (en €)	Résultat de l'exercice 2025 (en €)
<b>Total</b>	<b>2 203 686,39 €</b>	<b>2 046 259,90 €</b>	<b>- 157 426,49 €</b>
Fonctionnement	1 310 722,39 €	1 529 051,00 €	218 328,61 €
Investissement	892 964,00 €	517 208,90 €	-

Accusé de réception en préfecture  
053-2153725-2026-03100-2026012-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2026  
Date de réception préfecture : 12/03/2026

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (396 939.48€) et des restes à réaliser en dépenses de d'investissement 254 080.75€, et des restes à réaliser en recettes d'investissement 204 566.00€ le résultat de clôture est déficitaire à hauteur de -164 647.16€.

Section	Résultat de l'exercice 2025 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses-recettes) en €	Résultat de clôture (en €)
<b>Total</b>	- <b>157 426,49 €</b>	<b>396 939,48 €</b>	<b>239 512,99 €</b>	<b>49 514,75 €</b>	189 998,24 €
Fonctionnement	218 328,61 €	136 316,79 €	354 645,40 €		354 645,40 €
Investissement	- 375 755,10 €	260 622,69 €	- 115 132,41 €	49 514,75 €	- 164 647,16 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE :**

Déficit.....	
Excédent.....	354 645.40 €
<b>EXCEDENT AU 31.12.2025.....</b>	<b>354 645.40 €</b>
<b>Excédent cumulé d'investissement 2025</b>	<b>-115 132.41 €</b>
Restes à réaliser dépenses .....	254 080.75 €
Restes à réaliser recettes .....	204 566.00 €

**Solde disponible affecté comme suit :**

<b>Affectation de l'excédent de fonctionnement au 002</b>	<b>189 998.24 €</b>
<b>Affectation du déficit d'investissement au 001</b>	<b>-115 132.41 €</b>
<b>Affectation à la section d'investissement compte 1068 :</b>	<b>164 647.16€</b>

Et ont signé les membres présents

**Adoptée à l'unanimité des membres présents**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le secrétaire de séance,  
Serge DEMAZEL

Fait et délibéré le 10 mars 2026  
Pour extrait conforme  
Marcel RONCERAY, Maire

